

Déclaration des parents d'élèves de Saint Denis au conseil municipal du 04 avril 2019

Nous devons porter à la connaissance du plus grand nombre les réformes actuelles de l'éducation nationale dont le dernier élément en date est la loi dite de « l'école de la confiance ». Les réformes menées par le ministre de l'éducation nationale vont bouleverser considérablement l'avenir de nos enfants. Nous souhaitons alerter le plus grand nombre, car, dans l'état actuel, les réformes basées sur une logique économique ne font qu'aggraver les inégalités territoriales en termes d'accès à un enseignement public de qualité, dégrader l'égalité dans les relations parents- équipe éducative et diminuer la qualité de l'intégration de tous les élèves.

Les parents d'élèves étaient déjà dans un climat de défiance vis-à-vis des moyens accordés à la scolarité de leurs enfants. Ainsi ils observent une baisse des dotations horaires globales, des accompagnements éducatifs, des RASED quasiment vides, une médecine scolaire faible, et des absences non remplacées récurrentes et sur des temps parfois particulièrement longs.

L'année dernière Parcoursup mettait en évidence la discrimination de nos territoires et restreignait considérablement l'accès à l'université par l'introduction de prérequis et d'algorithmes de sélection qui restent encore non divulgués. Alors que l'objectif de l'université au-delà des débouchés professionnels est la diffusion des savoirs.

Cette année, c'est la réforme du lycée général qui inquiète le plus les parents d'élèves. Cette réforme entérine les disparités territoriales par le nombre restreint de spécialités auxquelles les lycéens auront accès. Les lycéens seront affectés à leur lycée de secteur et pourront choisir librement les spécialités selon « ce qui leur plait » d'après les mots du ministre de l'éducation nationale. Pourtant sur 12 spécialités au catalogue, 92% des lycées en proposeront minimum 7 à la rentrée. Car en pratique la disponibilité des spécialités dépendra des lycées, dont les moyens en termes des dotations horaires globales de postes ne cessent de diminuer d'année en année. De plus, la faisabilité technique de la mise en place des emplois du temps pose encore question.

Par ailleurs nous demandons à des jeunes de 15ans de faire des choix pour leur avenir alors mêmes que les spécialités nécessaires comme prérequis aux études supérieures ne sont pas encore claires. Aussi s'ajoute à l'anxiété de ne pas avoir la spécialité choisie celle de ne pouvoir accéder aux études supérieures souhaitées.

Pour accompagner dans leur choix les élèves pourront-ils s'appuyer sur des conseillers d'orientation ? non, puisqu'ils ont dorénavant d'autres missions. Nos enfants seront accompagnés par des professeurs principaux, qui n'en ont pas les compétences.

Les matières seront regroupées « en pôle » mises en concurrence, sans enseignants formés à ces nouvelles disciplines, avec des programmes non encore finalisés qui pourtant, devront être mis en place dès la rentrée prochaine.

Une autre inquiétude émane du tronc commun proposé qui contient seulement 2 heures de sciences. Dans notre société, en totale mutation, les enfants doivent être armés pour décrypter un monde de plus en plus complexe. Les savoirs scientifiques sont clés pour cela. Pourquoi alors ne consacrer que 2 heures pour les mathématiques, les SVT, la physique et la chimie ? Il n'y a par ailleurs aucune place pour l'enseignement de l'écologie.

L'introduction d'un contrôle continu à hauteur de 40% de la note finale du baccalauréat pose aussi question. Elle est de nature à détruire le caractère national de la valeur du baccalauréat. Le bac deviendra un diplôme d'établissement dont la valeur dépendra de l'établissement. Les inégalités territoriales déjà constatées aujourd'hui se verront aggravées.

Parallèlement la réforme de la voie professionnelle nous concerne au plus haut point. Si celle-ci concerne 33% des lycéens à l'échelle nationale, elle concerne 40% des lycéens Séquanais-Dionysiens. La réforme, en introduisant la « filière des métiers », réussit à affaiblir le caractère professionnalisant de la voie professionnelle alors que certains baccalauréats professionnels ont des débouchés sur le marché de l'emploi particulièrement restreints. Simultanément le volume d'enseignements consacrés à l'enseignement général diminue, diminuant encore les possibilités de poursuite d'études. Les jeunes titulaires d'un baccalauréat professionnel étaient déjà les grands perdants de Parcoursup, ces réformes vont encore fortement les impacter.

La loi sur l'école de la confiance est un véritable fourre-tout. Celle-ci a fortement été amendée pour y incorporer à la fois des propositions progressistes et d'autres plus démagogiques. Nous souhaitons vous alerter en décryptant plusieurs points.

Nous pouvons d'abord être surpris qu'une loi sur l'école de la confiance commence par une injonction de respect entre les membres de la communauté éducative dont les parents d'élèves font partie.

Le ministre promet une école réellement inclusive en 2022, pourtant dans les réformes, les moyens alloués aux encadrants et aux dispositifs sont en baisse.

Elle propose notamment l'obligation d'instruction dès 3 ans ce qui en soit est positif. Mais cela aurait dû être l'occasion de redéfinir les modes de financements des écoles privées sous contrat pour éviter de demander aux collectivités locales de financer les stratégies d'évitement scolaire.

Nous pouvons aussi nous étonner de voir dans une loi sur l'école de la confiance une réforme des conseils départementaux de l'éducation nationale et des conseils académiques de l'éducation nationale sur toutes leurs prérogatives et leur composition par voie d'ordonnance. Une réforme d'un élément de la coéducation nécessiterait sûrement un débat. Cela est d'autant plus difficile à accepter que les parents d'élèves ont pu constater l'actuel mépris des avis émis au conseil supérieur de l'éducation.

Il est tout aussi surprenant de proposer la suppression du Conseil National d'Evaluation du Système Scolaire. Celui-ci sera remplacé par un Conseil d'Evaluation de l'Ecole à la seule solde du ministère de l'éducation nationale et chargé seulement de noter les établissements, là où le Conseil National d'Evaluation du Système Scolaire nous fournissait des analyses précieuses et indépendantes notamment sur les inégalités scolaires.

C'est par un amendement vraisemblablement soufflé par le ministre de l'éducation nationale que l'objet de la loi devient plus intelligible. Cet amendement propose de regrouper les écoles de la maternelle au collège dans des « Etablissements Publics Locaux d'Enseignement des Savoirs Fondamentaux ». Les conséquences en termes d'organisation et de relation entre les parents d'élèves et l'éducation nationale peuvent être importantes. Le ministre de l'éducation tout en promettant d'amender ce texte n'a pas apporté les précisions permettant de rassurer la communauté éducative.

Par ailleurs cette loi propose de créer les « Etablissements Publics Locaux d'Enseignement International », des établissements à vocation internationale au fonctionnement largement dérogoire.

Dès lors nous comprenons l'objectif des réformes en cours : une école au pas, efficace au sens comptable, délivrant le seul savoir utile à l'employabilité. D'un côté, une école se réduisant au minimum du lire, écrire, compter et respecter autrui. Les savoirs suffisants aux métiers précaires et dévalorisés. L'obligation de formation de 16 à 18 ans introduite dans la loi n'étant d'ailleurs vu que dans un objectif d'insertion professionnelle. De l'autre une école pour une élite internationale, profitant au mieux de la mondialisation.

Dans cette loi de « l'école de la confiance », où est la confiance ?

La confiance aux élèves, aux parents d'élèves, aux autres membres de la communauté éducative ?

Où est dans cette loi l'émancipation, la culture, l'ascension sociale ?

Cette loi, dans l'esprit des mesures précédentes entérine une école à plusieurs vitesses. Une école dont le rôle premier est d'organiser les inégalités de demain.

Nous, parents d'élèves de Saint Denis, refusons ce modèle. Nous, parents d'élèves de Saint-Denis, exigeons une école de qualité pour tous.

UCL FCPE Saint Denis

Ministère des bonnets d'ânes